Réflexion / préparation

Comme vous le savez sans doute, il ne peut y avoir de sujet tabou en islam. L'ensemble des sujets et thèmes autour de la vie peut être traité aisément si les formes de bienséance sont retenues. La question du décès n'échappe pas aux thématiques que le croyant doit traiter.

Cette interrogation aussi difficile soit-elle doit être traitée de son vivant afin de préparer l'échéance ; qui s'il fallait le rappeler est inévitable pour tous les êtres.

Pour ce sujet, nous distinguerons deux profils :
la personne majeure et le mineur.

Pour la personne majeure, il lui appartient de réfléchir à cette question personnelle dès que possible sans remettre à plus tard ce sujet, puisque par définition : nul ne connait la date et l'heure de son départ (hormis le Seigneur Allah le Très Haut).

Une fois la réflexion terminée, il lui appartient à minima de partager ses décisions et ses dernières volontés auprès de son entourage familial, puis de ses proches. Il lui appartient également de préparer l'échéance en s'informant sur le sujet, tout en vérifiant l'ensemble des points évoqués dans ce document.

Si la personne majeure est aussi parent (responsable légal), il lui appartient de sensibiliser l'enfant dès que celui-ci sera en âge de comprendre le sujet.

Pour le mineur, c'est au responsable légal qu'il appartient d'envisager un décès ne respectant par « l'ordre supposé naturel des choses » autrement dit un enfant qui s'en irait avant les parents.

"Innâ lillahi wa innâ ilayhi râji'ûn"

"إنا لله و إنا إليه راجعون"

"Nous appartenons à Allah et nous Lui retournerons"
Saint Coran 2 : 165

Préconisations pour les sépultures

La réglementation n'impose à ce jour aucun modèle ou type de sépulture (forme, caveau familial, individuelle). Dans ce contexte, nous préconisons pour les familles qui souhaitent s'inscrire dans la Sounnah (tradition prophétique) , en faisant le choix d'une sépulture la plus modeste possible, de prévoir les aménagements suivants :
- mise en place de bordurettes dites de jardin, (à sceller si possible avec du mortier)
- la mise en place d'un tissu géo-textile afin de limiter la pousse des mauvaise herbes,
- le recouvrement du géo-textile par des graviers.

Ci-dessous un exemple de rendu après travaux :

Ce type de mesure, permettra la réduction de la charge d'entretien pour les familles (désherbage et nettoyage), Il permettra également au site, de conserver un état visuel agréable propice au recueillement de toutes les familles dans de bonnes conditions.

Rappel : c'est aux familles qu'appartient la responsabilité de l'entretien des sépultures.

Ne pas jeter sur la voie publique

Sites

L'agglomération dunkerquoise compte 4 sites disposant de carrés confessionnels musulmans. Du fait des dates de création différentes, les sites disposent de capacités mobilisables différentes.

Ainsi au 1er juillet 2018, il restait sur :

- Grande-Synthe : entre 50 à 70 places
- Téteghem : entre 3 et 5 places
- Dunkerque : 55 places
- Gravelines : 60 places

Pour toutes questions :

- religieuses, merci de vous rapprocher de l'un des imams des 9 mosquées fédérées,

- relatives à la réglementation et ou administratives, merci de vous rapprocher des services de l'Etat civil de votre commune et / ou des services de représentation du pays d'origine.

Sites utiles :

https://cidunkerque.wordpress.com
http://www.masjidsounnah-dk.fr